

Parents d'élèves handicapés : l'école est à votre écoute au 0 805 805 110

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14359?xtor=EPR-100>

Publié le 09 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1 Crédits : © Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports



Vous avez des questions sur la scolarisation de votre enfant handicapé ? Vous avez besoin d'écoute et d'accompagnement dans vos démarches ? Votre enfant désire des précisions ou un soutien ? Le Ministère de l'Éducation nationale met à votre disposition tout au long de l'année la cellule nationale « *Aide handicap École* » et les cellules locales « *École inclusive* » pour vous répondre grâce à un numéro unique : le **0 805 805 110**.

Le numéro vert national **0 805 805 110** (service gratuit + prix d'un appel) permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit :

- la cellule nationale « *Aide handicap École* » ;
- les cellules d'écoute et de réponse du service départemental « *École inclusive* » qui vient en complément pour davantage de proximité dans les réponses.

Ces cellules locales ont pour objectifs :

- d'informer les familles sur les dispositifs existants et sur le fonctionnement du service public de l'École inclusive ;
- de répondre aux familles sur le dossier de leur(s) enfant(s) si possible dans les 24 heures suivant l'appel. Si les réponses nécessitent une recherche ou une prise d'information plus précise auprès de personnes qui connaissent la situation de l'élève, les familles sont alors recontactées.

Ce numéro est ouvert toute l'année.

Le service est accessible aux personnes malentendantes au **0 800 730 123**.

Vous pouvez également écrire à l'adresse : aidehandicapecole@education.gouv.fr.

À savoir : Lancée à la rentrée 2019 par le ministère de l'Éducation nationale et le réseau Canopé, [Cap école inclusive](#) est une plateforme d'accompagnement et de ressources pédagogiques qui s'adresse aux enseignants du premier et du second degré ainsi qu'aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), dans le cadre du service public « *École inclusive* ».

Et aussi

- [Mon enfant est en situation de handicap](#)
- [0 800 360 360 : le numéro vert pour des conseils de proximité aux personnes handicapées et aux aidants](#)

Pour en savoir plus

- [Aide handicap École : mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches](#)

Ministère chargé de l'éducation

- [École inclusive – Comité national de suivi \(PDF - 883.1 KB\)](#)

Premier ministre